

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU
- UFI: K110-F096-V00M-S0Q1
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Vernis
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Dold AG
Lack- und Farbenfabrik
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Telefon: +41 44 877 48 48
Telefax: +41 44 877 48 62
E-Mail: info@dold.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Toxikologisches Zentrum, Zürich
+41 44 251 51 51, oder 145 (nur Schweiz)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - acétate de n-butyle
 - Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
 - Hydrocarbures, C9, aromatiques
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- Mentions de danger
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	<15%
EINECS: 204-658-1	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119485493-29		
Numéro CE: 919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes,	2,5-<10%
Reg.nr.: 01-2119463258-33	cycliques, <2% aromatiques	
	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304;	
	⚠ STOT SE 3, H336	
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<2,5%
EINECS: 203-603-9	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475791-29		
CAS: 64742-95-6	Hydrocarbures, C9, aromatiques	1-<2,5%
Numéro CE: 918-668-5	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304;	
Reg.nr.: 01-2119455851-35	⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 2)

CAS: 112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	1-<2,5%
EINECS: 203-933-3	⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute	
Reg.nr.: 01-2119475112-47	Tox. 4, H332	
CAS: 77-99-6	propylidynetriméthanol	<1%
EINECS: 201-074-9	⚠ Repr. 2, H361fd	
Numéro CE: 915-687-0	Reaction mass of pentamethyl-piperidyl sebacate	≥0,1-<0,25%
Reg.nr.: 01-2119491304-40	⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;	
	⚠ Skin Sens. 1A, H317	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 3)

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 3
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

VLEP Valeur momentanée: 333 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 66,5 mg/m³, 10 ppm
risque de pénétration percutanée

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 4)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	124-128 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 5)

- Point d'éclair 27 °C (DIN EN ISO 1523:2002)
- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
- Température d'inflammation: >350 °C (DIN 51794)
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:
 - Inférieure: 1,2 Vol %
 - Supérieure: 7,5 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C: <15 hPa
- Densité à 20 °C: 1,502 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)
- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Taux d'évaporation: Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
- Viscosité:
 - Dynamique: Non déterminé.
 - Cinématique à 20 °C: >60 s (ISO 6 mm)
- Teneur en solvants:
 - VOC (CE) 22,59 %
 - VOCV (CH) 22,56 %
- Teneur en substances solides: 77,4 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Indications toxicologiques complémentaires:

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets
08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR UN1263 PEINTURES
IMDG, IATA PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- IMDG, IATA



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3
- 14.4 Groupe d'emballage III
- ADR, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant: Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Attention: Liquides inflammables.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30
- No EMS: F-E, S-E
- Stowage Category A
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:

- ADR
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels D/E
- Remarques: ≤ 450 l: -
- IMDG
- Limited quantities (LQ) 5L
- Remarques: ≤ 30 l: -
- "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:
- Classe Part en %
- NK ≥10-<25
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2021

Numéro de version 2

Révision: 28.04.2021

Nom du produit: DPU 250-50 2K-PU

(suite de la page 9)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente